

Numéro de l'assuré : 2 48 12 93 900 271 65
 Nom de l'assuré :
 MESSAADI DJEIDA

Attestation de droits à l'assurance maladie et à la Complémentaire santé solidaire

Valable du 21/01/2022 au 20/01/2023 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

Organisme de rattachement sécurité sociale	Code gestion	N° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	Modulation du ticket modérateur
01 131 0071 CPAM 13 13421 MARSEILLE CEDEX 20	11	2 48 12 93 900 271 65	

N°	Organisme complémentaire
01	CPAM DES BOUCHES DU RHONE 13000 MARSEILLE

Bénéficiaire(s) nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage	N° de sécurité sociale (pour information)	Né(e) le/rang	N° ordre OC	Date début de la Complémentaire	Date fin de la Complémentaire
MESSAADI DJEIDA a déclaré un médecin traitant CSS avec participation financière du 01/02/2022 au 31/01/2023 INVALIDITE : 100% A COMPTER DU 01/01/2009 SAUF PHARMACIE 30% (PH4) ET PHARMACIE 15% (PH2) SI SOINS POUR AFFECTION LISTE : TP ET 100% DU 21/05/2002 AU 24/02/2030 POUR TOUTES LES PRESTATIONS EN RAPPORT AVEC MALADIE DU PROTOCOLE	2 48 12 93 900 271 65	15/12/1948 1	01	01/02/2022	31/01/2023

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès du directeur de votre Caisse.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre des articles L.114-17-1 du Code de la Sécurité Sociale.